

VILLE DE BULLY-LES-MINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION

N° 2022-29

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 Novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Président du CCAS, suite à la convocation en date du 14.11.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Chantal MULKOWSKI, Sadia GODIN

Messieurs François LEMAIRE, Giuliano GRAVINA, Dominique SALINGUE et Ali BEN FRAJ

Excusés :

Mesdames Caroline MELONI, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Janick ROGEAUX, Sandrine WLODARCZYK, Marie-Paule BOURRIEZ et Claudie LAVOINE.

Madame Nathalie BLANQUET est désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION 2022 :

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide de voter la subvention suivante au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATION	MONTANT
Amicale de la Résidence Autonomie Maurice Debout	600.00 €
TOTAL	600.00 €

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.
Par équité, Mme Jacqueline DUPRIEZ n'a pas pris part au vote.

Le Maire, Président,
Monsieur François LEMAIRE.

